

DEPARTEMENT DU VAL D'OISE
 REPUBLIQUE FRANCAISE
 ARRONDISSEMENT DE PONTOISE
 CANTON DE TAVERNY

* * * *

COMMUNE DE FREPILLON

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE
 DU CONSEIL MUNICIPAL
 en date du 14 juin 2012

L'an deux mil douze le quatorze juin à 21 heures, les membres du Conseil municipal légalement et individuellement convoqués le six juin 2012, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Bernard TAILLY, Maire.

Présents :

Bernard TAILLY (*Maire*)

Jean BENITEZ DE LUGO, Dominique BERNARD, Yves GITTON, Michelle TORTOSA, Patricia ZEISS, (*maires adjoints*)
 Raynald BEAUFILS, Cédric CHEVROLLIER, Dominique COUDRAY, Jean-Pierre DUCHESNE, Micheline MAINGUET,
 Roger MIGNOT, Patricia POIZAC, Monique RISCH (*conseillers municipaux*)

Représenté par pouvoir :

Chantal WALTER, pouvoir donné à Dominique BERNARD
 Nathalie POUILLE, pouvoir donné à Patricia POIZAC

Absents excusés :

Martine BERNARD, Bernard PAUTET

Secrétaire de séance : Yves GITTON

20 h 30, tirage au sort des jurés d'assises pour l'année 2013
 A 21 h 00 la séance est ouverte sous la présidence de Bernard TAILLY.
 Il est procédé à l'appel des Conseillers.

Le compte-rendu de la séance du 29 mars 2012 est adopté à l'unanimité.

1. ADMINISTRATION GENERALE

1.1. Demande de subvention auprès de la DRAC : restauration du tableau St Nicolas

Rapporteur : M. TORTOSA

Par courrier en date du 27 mars, la DRAC a notifié à la commune l'octroi d'une subvention de 4 395 € pour la restauration du tableau St Nicolas. Il convient aujourd'hui de délibérer en vue du versement de cette aide et de s'engager à inscrire la dépense au prochain budget supplémentaire.
 Oui l'exposé de Michelle TORTOSA la délibération est adoptée à l'unanimité.

1.2. Désignation d'un bureau d'études pour les travaux de voirie et d'enfouissement des réseaux des rues de Méry, d'Oradour et de l'avenue Charles de Gaulle

Rapporteur : M. le Maire

M. le Maire propose qu'après consultation de trois bureaux d'études et au vu de l'analyse des offres, de désigner le BET COLAS pour assurer la maîtrise d'œuvre des travaux des rues de Méry, d'Oradour et de l'avenue Charles de Gaulle.

Le Conseil municipal à l'unanimité approuve la désignation.

1.3. Demande de subvention au SMDEGTVO

Rapporteur : M. le Maire

Le Conseil, à l'unanimité autorise M. le Maire à solliciter une subvention auprès du SMDEGTVO pour le programme d'enfouissement des réseaux des rues de Méry et d'Oradour et avenue Charles de Gaulle.

1.4. Demande de subvention au Conseil général du Val-d'Oise pour les opérations d'enfouissement de réseaux d'électricité, éclairage public et télécommunications

Rapporteur : M. le Maire

La délibération relative à la demande de subvention auprès du Conseil général pour les travaux des rues de Méry, d'Oradour et avenue Charles de Gaulle est adoptée à l'unanimité.

1.5. Désignation d'un prestataire pour la mise en place de la procédure relative à la majoration des droits à construire de 30 %

Rapporteur : M. le Maire

Après avoir exposé le contenu de la loi du 20 mars 2012 relative à la majoration des droits à construire de 30 % pendant 3 ans et considérant que cette loi peut ne pas être appliquée mais que pour cela il convient de suivre une démarche administrative, et de consulter le public, M. le Maire propose compte tenu de la charge de travail que cela représente pour la commune de faire appel à un bureau d'études spécialisé pour l'assister.

À l'unanimité, le Conseil municipal approuve la désignation du cabinet Dessen Urbain pour assurer cette mission.

1.6. Remise des dictionnaires

Rapporteur : Patricia ZEISS

Le Conseil municipal, à l'unanimité, sur proposition de Patricia ZEISS, autorise la distribution d'un dictionnaire pour un usage personnel à chaque enfant de CM2.

La remise aura lieu le 28 juin par M. le Maire. Patricia ZEISS rajoute qu'en plus du traditionnel ouvrage un dictionnaire anglais sera offert aux enfants grâce à une bonne négociation avec le fournisseur.

1.7. Réactualisation du prix du repas de restauration scolaire et activités méridiennes

Rapporteurs : Patricia ZEISS

Les tarifs 2011 / 2012 sont réactualisés de 3 % à compter du 1^{er} septembre 2012.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, adopte la délibération sachant que le prix demandé à la famille ne représente qu'une partie du coût de ce service et qui comprend en sus de la nourriture, les activités de la pause méridienne, qui est très largement financé par la commune.

	COMMUNE		HORS COMMUNE	
	2011	2012	2011	2012
PERMANENTS	3,54	3,65	6,54	6,74
OCCASIONNELS	3,94	4,06	6,54	6,74
EXCEPTIONNELS	6,54	6,74	6,54	6,74

1.8. Réactualisation des tarifs de l'ALSH et de la garderie pré et post scolaire – année 2012/2013

Rapporteurs : Patricia ZEISS

Pour tenir compte de l'inflation entre mars 2011 et mars 2012, le Conseil municipal est invité à réactualiser les tarifs du service de la façon suivante :

Accueil de loisirs sans hébergement Tarif à la journée (déjeuner et goûter inclus)		
Tranche	Tarif 2011 – 2012	Tarif 2012 – 2013
Tranche 1 0 – 700 €	12,00	12,28
Tranche 2 701 € à 1 100 €	13,30	13,60
Tranche 3 1 101 € à 1 500 €	14,80	15,14
Tranche 4 1 301 et plus	15,80	16,16
Hors commune	20,00	20,50

Garderie pré et post scolaire			
Prestations		Année 2011 / 2012	Année 2012 / 2013
Permanents	Matin	2,27	2,32
	Soir	4,56	4,66
	Matin et soir	6,83	6,98
Occasionnels	Matin	2,60	2,66
	Soir	5,20	5,32
	Matin et soir	7,80	7,98
Exceptionnels	Matin	3,00	3,07
	Soir	6,00	6,14
	Matin et soir	9,00	9,21

La délibération est adoptée à l'unanimité.

1.9. Adhésion de la commune au centre de remboursement du chèque emploi service universel (CRCESU)

Rapporteur : P. ZEISS

Madame ZEISS rapporte qu'en vue de faciliter l'accès des familles à l'ensemble des services et pour tenir compte que de plus en plus d'employeurs font bénéficier à leurs agents de chèque emploi service, elle propose que la commune signe une convention avec le CRCESU en vue d'accepter ces chèques services pour le paiement des activités pré et post scolaire à compter du 1^{er} septembre 2012.

Le Conseil municipal à l'unanimité, adopte le principe et autorise M. le Maire à signer la convention.

1.10. Signature d'une convention avec France Telecom pour l'entretien et la gestion de l'infrastructure de liaison du NRA

Rapporteur : M. le Maire

M. le Maire rappelle que sur sa demande la commune a été dotée d'un NRA permettant ainsi aux Frépillonais d'avoir un accès à internet à haut débit.

L'ouvrage a été réalisé par France Telecom. Il convient aujourd'hui de définir contractuellement la gestion de l'infrastructure multitubulaire de liaison entre le NRA et l'artère principale sous la RD 928.

Le Conseil municipal à l'unanimité, vu la proposition de contrat établi par France Telecom, autorise M. le Maire à signer la convention.

2. FINANCES

2.1. Budget IFA 2012

Rapporteur : Yves GITTON

Le Conseil municipal à l'unanimité approuve le budget IFA 2012 en suréquilibre d'investissement

	Dépenses	Recettes
Section fonctionnement :	2 463 116,33	2 463 116,33
Section investissement :	1 928 468,93	2 126 976,75
	<hr/>	<hr/>
Total	4 391 585,26	4 590 093,08

2.2. Demande de prêt auprès de la Caisse d'épargne Ile de France

Rapporteur : Yves GITTON

Dans le cadre des travaux en cours (restructuration des bâtiments communaux, extension des écoles...), la commune n'a pas eu à contracter de prêt pour les financer compte tenu des subventions des conseils généraux et régionaux et surtout des fonds propres de la commune.

Toutefois, il convient de réaliser un prêt dit « TVA » pour une durée de deux ans dans l'attente du remboursement par l'Etat de la TVA avancée par la Commune.

Où cet exposé le Conseil municipal autorise M. le Maire à contracter un prêt de 750 000 € remboursé sur 2 ans au taux de 3,07 %.

Questions diverses

M. le Maire informe le Conseil municipal des futurs travaux de requalification de l'avenue Charles de Gaulle et du plan de circulation pendant leur réalisation.

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée par M. le Maire à 22 h 30